



FT PAT 007
Indice : c
Date : 13/12/2007
Page : 1/1



**FICHE DE DESIGNATION
DE LA PERSONNE
DE CONFIANCE**

DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE¹

Le patient désigne la personne qu'il souhaite voir informer sur son état de santé, c'est « la personne de confiance » qui peut être révoquée en cours de séjour.

Je soussigné(e), Mr, Mme, Melle,
patient(e) du Docteur
désigne Mr, Mme, Melle,
comme « **personne de confiance** ».

Adresse :
Code Postal : Ville :
N° de téléphone :

Date et signature du patient :

Date et signature de la personne de confiance :

Qu'est-ce que la personne de confiance ?

La personne de confiance pourra vous seconder dans toutes vos démarches administratives.

Elle aura le droit de se faire communiquer les informations vous concernant, jusqu'ici réservées à la famille.

Elle pourra assister aux entretiens médicaux et être consultée dans le cas où vous ne pouvez vous exprimer.

¹ Depuis la loi du 4 mars 2002, relative aux « Droits des Malades et à la Qualité du Système de Santé », tout patient a le droit au respect de sa vie privée comme le prévoient le Code Civil et la Convention des Droits de l'Homme.